



## Problème avec agence calcul consommation électricité

Par **Madeleine62**, le **15/05/2013** à **19:10**

Bonjour à tous,  
Avec mon fiancé, j'ai emménagé dans un appartement de 40 m<sup>2</sup> en octobre 2011. Cet appartement est situé dans une ancienne maison, refaite à neuf en 2011 et reconvertie en 3 appartements. Chaque appartement disposait d'un compteur d'électricité individuel mais l'abonnement et le paiement de la factures sont restés jusqu'à la fin de l'année 2012, au nom et à la charge de notre propriétaire, qui se remboursait sur le montant des charges et sur une régularisation en fin d'année.  
Lors de notre installation, notre agence de location nous avait dit que des travaux de remise aux normes devaient avoir lieu dans les trois mois dans notre appartement. Chaque appartement devait être équipé suite à ces travaux d'un compteur mis aux normes, d'un nouveau tableau de fusibles et surtout d'un abonnement propre. Ces travaux n'ont eu lieu qu'à la fin de l'année 2012, notre propriétaire s'étant arrangé pour faire intervenir des ouvriers au noir.  
Les anciens compteurs individuels ont donc été retirés à la fin du mois de décembre dernier, nous laissant ainsi sans compteur, sans moyen de calculer notre consommation et toujours sur l'abonnement et la facture de notre propriétaire. La pose des nouveaux compteurs et le branchement EDF ont eu lieu le 28 février 2013, date à partir de laquelle nous avons disposé d'un abonnement personnel à EDF.  
Ma question porte donc sur le calcul de notre consommation d'électricité pendant les mois de janvier et de février. Notre agence de location a continué à nous prélever les charges concernant l'électricité jusqu'en mars et nous réclame encore aujourd'hui un surplus. Apparemment, pour procéder au calcul final, ils seraient contents de répartir la facture totale d'électricité en fonction du nombre de m<sup>2</sup> carrés occupés, ce qui ne reflète pas du tout la consommation réelle des gens.  
Nous sommes allés demander plus d'informations à notre agence de location cet après-midi, qui nous a envoyé sur les roses, arguant la complexité des calculs, le risque pour nous de payer encore plus si les calculs étaient refaits, notre avarice, etc... mais une mauvaise volonté très nette de nous communiquer chiffres et explications.

Nous n'avions l'intention de n'accuser personne, juste de nous renseigner, mais une telle attitude nous a réellement indigné. Auriez-vous des conseils, des suggestions, des idées de démarche pour y voir plus clair? Je vous avoue en avoir grandement besoin.

Merci à tous de votre aide